



Elections cantonales de 2014

**Elections de renouvellement général
du Grand Conseil et du Conseil-exécutif
du 30 mars 2014**

Rapport présenté par le Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE : 7 mai 2014

N° d'affaire : 2014.0317

Direction : Chancellerie d'Etat

Classification : Non classifié

Table des matières

1	Synthèse	3
2	Nouvelle législation sur les droits politiques	4
2.1	Révision totale.....	4
2.2	Raccourcissement des délais d'envoi.....	4
2.3	Délai de dépôt des listes de candidatures	4
3	Déroulement du scrutin en général.....	4
4	Election du Grand Conseil.....	5
4.1	Principes	5
4.2	Répartition des mandats entre les cercles électoraux.....	5
4.3	Incompatibilités	5
4.4	Publication et validation.....	6
4.5	Statistiques	6
5	Election du Conseil-exécutif.....	9
5.1	Principe	9
5.2	Siège garanti au Jura bernois.....	9
5.3	Résultats	10
6	Optimisations éventuellement nécessaires pour l'élection du Grand Conseil.....	11
6.1.	Détermination sièges garantis à la population francophone du cercle électoral de Bienne-Seeland	11
6.1.1	Règles.....	11
6.1.2	Base de calcul.....	11
6.1.3	Transferts de siège.....	11
6.2	Attribution de numéros d'ordre aux listes.....	12
6.2.1	Réglementation introduite par la nouvelle ordonnance sur les droits politiques.....	12
6.2.2	Problèmes suscités par la nouvelle réglementation	12
7	Propositions	13
	Annexe: Grand Conseil – Liste des personnes élues	14

1 Synthèse

Le renouvellement général du Grand Conseil et du Conseil-exécutif a eu lieu le 30 mars 2014 dans le canton de Berne. 1905 personnes, 635 femmes et 1270 hommes, réparties sur 127 listes, se sont présentées à l'élection du Grand Conseil, des chiffres qui égalent presque le record de 2010 (1937 candidatures, dont 620 femmes).

La répartition des sièges se présente de la manière suivante au Grand Conseil : UDC 49 (+ 5), PS 33 (- 2), PLR 17 (-), Les Verts 15 (-1), PBD 14 (-11), PEV 12 (+ 2), pvl 11 (+ 7), UDF 5 (-), PSA 3 (-), PVB-AD 1 (+1). 38 nouveaux et nouvelles élus font leur entrée au Grand Conseil, 18 candidats et candidates sortants perdent leur siège. On compte désormais 51 femmes au parlement, ce qui porte la représentation féminine de 26,3, après les élections de 2010, à 31,9 pour cent.

L'élection du Conseil-exécutif a vu s'opposer 12 candidats et candidates. Les sept sortants et sortantes ont été réélus : Beatrice Simon (PBD), Christoph Neuhaus (UDC), Bernhard Pulver (Les Verts), Hans-Jürg Käser (PLR), Andreas Rickenbacher (PS), Barbara Egger-Jenzer (PS) et Philippe Perrenoud (PS). Le mode de détermination particulier du siège garanti au Jura bernois introduit dans la Constitution cantonale de 1993 s'est appliqué pour la première fois : Philippe Perrenoud remporte le siège garanti après avoir obtenu la moyenne géométrique la plus élevée des suffrages exprimés dans le Jura bernois d'une part et dans l'ensemble du canton d'autre part, même si Manfred Bühler (UDC) a globalement recueilli plus de voix.

On comptait 723 826 électeurs et électrices inscrits pour ces élections cantonales. Le taux de participation était de 32,1 pour cent pour le Grand Conseil et de 31,1 pour cent pour le Conseil-exécutif.

2 Nouvelle législation sur les droits politiques

2.1 Révision totale

La législation bernoise sur les droits politiques a récemment subi une révision totale. La loi du 5 juin 2012 (LDP) et l'ordonnance du 4 septembre 2013 (ODP) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Deux dispositions concernant le dépôt des listes de candidatures étaient entrées en vigueur un peu avant, le 1^{er} novembre 2013. La révision totale était destinée à condenser les normes et à définir une nouvelle systématique ; elle n'a apporté que peu de changements matériels. Les règles applicables au déroulement de l'élection du Grand Conseil et du Conseil-exécutif ont été largement reprises de l'ancien droit. Deux modifications matérielles méritent cependant d'être soulignées :

2.2 Raccourcissement des délais d'envoi

En vertu de l'article 46 LDP, les électeurs et électrices reçoivent le matériel de vote au plus tôt 20 jours et plus tard 15 jours avant le jour du scrutin (20 jours au plus tôt et 10 jours au plus tard sous l'ancien droit). Le législateur souhaitait garantir ainsi que les électeurs et électrices reçoivent le matériel de vote dans un laps de temps court. Ce raccourcissement des délais d'envoi n'a pas créé de difficultés pratiques.

2.3 Délai de dépôt des listes de candidatures

Comme dans l'ancien droit, les listes de candidatures à l'élection du Grand Conseil doivent être déposées au plus tard le 76^e jour (le 11^e lundi) précédant le scrutin. Mais l'article 68 LDP précise désormais à partir de quand le dépôt peut débuter : « les listes de candidatures peuvent être déposées à partir du 132^e jour (le 19^e lundi) précédant le scrutin ». Selon le rapport concernant la LDP, cette disposition doit « empêcher un dépôt trop précoce qui aurait pour effet de rallonger la période de mise au point et partant d'alourdir la tâche des préfectures ». Mais de nombreuses listes de candidatures ont été déposées bien avant le 132^e jour précédant le scrutin du 30 mars 2014.

3 Déroulement du scrutin en général

Globalement, le scrutin – préparatifs et détermination des résultats – s'est déroulé sans problème. Un constat qui découle notamment de la bonne collaboration entre les principaux acteurs : la Chancellerie d'Etat, les préfectures, les communes et la Bedag Informatique. Les résultats de l'élection du Conseil-exécutif étaient publiés à 18 heures le soir du scrutin, ceux de l'élection du Grand Conseil, vers 20 heures, ce qui témoigne du travail expéditif des bureaux électoraux des communes.

Le jour du scrutin, le centre de presse de l'Hôtel du gouvernement a publié les résultats au fur et à mesure. Sur Internet, les résultats étaient publiés à l'adresse www.be.ch/elections2014. La plateforme électorale était très instable le dimanche jusqu'à 22 heures. La Chancellerie d'Etat a néanmoins pu communiquer les principales informations au public et à la presse, grâce à un site internet de secours. Un nouveau logiciel électoral sera utilisé en 2018 pour déterminer et publier les résultats des élections.

Les bureaux électoraux de deux communes ont constaté que certains bulletins avaient été remplis ou modifiés de la même main. Un contrôle supplémentaire mené à Berthoud a révélé que 23 bulletins préimprimés d'une même liste avaient été modifiés de la même main. Le bureau électoral les a invalidés après-coup, sans que cela ne change l'ordre des élus et des viennent-ensuite de la liste en question dans le cercle électoral. La commune a déposé plainte pénale pour captation de suffrages et éventuellement fraude électorale (art. 282^{bis} et 282 du Code pénal). A Ostermundigen, le bureau électoral a remarqué dès le jour du scrutin que 42

bulletins portant la même désignation de liste étaient remplis de la même main. Ces bulletins n'ont pas été pris en compte et la commune a elle aussi déposé plainte pénale.

4 Election du Grand Conseil

4.1 Principes

Le Grand Conseil compte depuis 2006 160 membres élus à la proportionnelle pour quatre ans (art. 72 ss ConstC). 12 mandats sont garantis au cercle électoral du Jura bernois, les 148 autres sont répartis entre les autres cercles électoraux en fonction des chiffres de la population. Une représentation équitable est garantie à la minorité de langue française du cercle électoral de Bienne-Seeland.

4.2 Répartition des mandats entre les cercles électoraux

Le 28 mars 2010, le Grand Conseil avait été élu pour la première fois dans les neuf cercles électoraux issus de la réforme adoptée par le peuple le 30 novembre 2008. Ces cercles électoraux n'ont pas changé pour le scrutin de 2014. Par arrêté du 15 mai 2013 (ACE 607/2013), le Conseil-exécutif a réparti comme suit les mandats en vertu de l'article 64 de la loi sur les droits politiques (LDP) et des chiffres de la population au 31 décembre 2011 :

1. Jura bernois	12 (garantis)
2. Bienne-Seeland	26
3. Haute-Argovie	12
4. Emmental	15
5. Mittelland-Nord	22
6. Berne	20
7. Mittelland-Sud	20
8. Thoue	17
9. Oberland	16

Le cercle électoral de Thoue obtient un mandat de plus qu'en 2010, au détriment du cercle électoral de l'Oberland.

4.3 Incompatibilités

Les membres des autorités judiciaires cantonales, le personnel de l'administration centrale et de l'administration décentralisée du canton ainsi que les agents et agentes du Contrôle des finances ne peuvent être simultanément membres du Grand Conseil (art. 68 ConstC et art. 3a LGC). Trois cas d'incompatibilité ont été constatés après les élections :

- Monsieur Pierre-Alain Schnegg, Champoz, juge à fonction accessoire du Tribunal de commerce du canton de Berne, élu UDC dans le cercle électoral du Jura bernois. Monsieur Schnegg s'est démis de ses fonctions de juge avec effet immédiat. Il n'y a plus d'incompatibilité.
- Monsieur Patrick Freudiger, Langenthal, greffier du Tribunal administratif du canton de Berne, élu UDC dans le cercle électoral de la Haute-Argovie. Monsieur Freudiger a donné sa démission au Tribunal administratif avec effet au 31 mai 2014. Il n'y a plus d'incompatibilité.
- Madame Madeleine Amstutz, Sigriswil, collaboratrice du Contrôle cantonal des finances, élue UDC dans le cercle électoral de Thoue. Madame Amstutz a déclaré accepter son mandat de députée et a annoncé son intention de démissionner du Contrôle

des finances avec effet au 30 novembre 2014, soit la fin du délai transitoire qui lui a été imparti.

4.4 Publication et validation

En vertu de l'article 33, alinéa 1, lettre a LDP, les résultats de l'élection du Grand Conseil sont validés par le Grand Conseil lui-même. Ils ont été publiés dans les feuilles officielles cantonales le 9 avril 2014. Aucun recours n'a été déposé.

La Chancellerie d'Etat publiera en fin d'année un rapport détaillé et des statistiques.

4.5 Statistiques

4.5.1 Listes et candidatures

	Listes	Candidatures	dont candidatures féminines
1978	142	1097	199
1982	175	1257	264
1986	185	1448	373
1990	213	1591	454
1994	209	1638	572
1998	222	1653	574
2002	226	1623	571
2006	105	1689	568
2010	133	1937	620
2014	127	1905	635

4.5.2 Répartition des sièges

	2010	2014	+/-
Union démocratique du centre (UDC)	44	49	+5
Parti socialiste (PS)	35	33	-2
PLR.Les Libéraux-Radicaux (PLR)	17	17	-
Les Verts	16	15	-1
Parti Bourgeois-Démocratique (PBD)	25	14	-11
Parti évangélique (PEV)	10	12	+2
Parti vert-libéral (pvl)	4	11	+7
Union démocratique fédérale (UDF)	5	5	-
Parti socialiste autonome (PSA)	3	3	0
Parti vert de Berne – Alternative démocratique (PVB-AD)	0	1	+1
Parti démocrate-chrétien (PDC)	1	0	-1

Total	160	160	
-------	-----	-----	--

4.5.3 Parts de suffrages exprimés*(en pour-cent)*

	2010	2014	+/-
UDC	26,6	29,0	+ 2,4
PS	18,9	19,1	+0,2
PBD	16,0	11,2	-4,8
PLR	10,3	10,7	+0,4
Les Verts	10,1	9,8	-0,3
pvl	4,1	6,7	+ 2,6
PEV	5,9	6,4	+0,5
UDF	4,4	4,1	-0,3
PDC	1,2	0,8	-0,4
PSA	1,0	0,7	-0,3
Divers	1,5	1,6	+0,1

(Les chiffres ont été arrondis, raison pour laquelle le total de 2014 dépasse les 100 pour cent.)

4.5.4 Taux de participation dans les cercles électoraux

Cercle électoral	Taux de participation (en pour-cent)
Jura bernois	33,0
Bienne-Seeland	29,0
Haute-Argovie	29,9
Emmental	31,4
Mittelland-Nord	33,7
Berne	35,2
Mittelland-Sud	31,2
Thoune	30,4
Oberland	36,0
Canton	32,1

4.5.5 Evolution du taux de participation (ensemble du canton)

1970	59,1 pour cent
1974	48,1
1978	41,8
1982	39,8
1986	38,7
1990	38,0
1994	35,1
1998	30,7
2002	29,5
2006	31,1
2010	32,4
2014	32,1

5 Election du Conseil-exécutif

5.1 Principe

Le Conseil-exécutif se compose de sept membres élus au scrutin majoritaire en même temps que les membres du Grand Conseil et pour la même période (art. 85 ss ConstC). L'ensemble du territoire cantonal forme un seul cercle électoral. Un siège est garanti au Jura bernois. Sous réserve du siège garanti au Jura bernois, sont élus au premier tour de scrutin, dans l'ordre du nombre de suffrages, les candidats et les candidates qui ont obtenu la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. Le quotient du nombre total de suffrages par le double du nombre de sièges à pourvoir, arrondi au nombre entier immédiatement supérieur, détermine la majorité absolue (art. 30 LDP).

5.2 Siège garanti au Jura bernois

La Constitution cantonale de 1993 a introduit une procédure particulière pour le siège du Conseil-exécutif garanti au Jura bernois. Le but est que le candidat ou la candidate qui obtient le siège garanti dispose d'une légitimité politique à la fois dans la partie germanophone du canton et dans le Jura bernois. Il faut éviter que la majorité germanophone n'impose un candidat ou une candidate au Jura bernois. C'est la raison pour laquelle les suffrages exprimés dans le Jura bernois sont pondérés plus fortement. L'article 85, alinéa 4 ConstC prévoit que « les suffrages recueillis par les candidats et les candidates du Jura bernois sont comptés séparément à l'échelle du canton et à celle du Jura bernois. Le siège garanti au Jura bernois est attribué au candidat ou à la candidate qui obtient la moyenne géométrique la plus élevée. L'élection au premier tour exige également la majorité absolue des suffrages dans le canton ». L'article 107 LDP indique les modalités de calcul de la moyenne géométrique : « les suffrages recueillis par chaque candidat ou candidate sont comptés séparément à l'échelle du canton et à celle du Jura bernois, dans le but d'en calculer le produit. La moyenne géométrique correspond à la racine carrée de ce produit ».

Lors des scrutins de 1998, 2002, 2006 et 2010, le candidat qui avait obtenu la moyenne géométrique la plus élevée figurait également parmi les sept personnes élues selon la procédure ordinaire; le mode de calcul spécial n'avait donc joué aucun rôle. Mais il a été déterminant pour le scrutin du 30 mars 2014 : deux candidats francophones étaient en lice pour le siège du Jura bernois. Manfred Bühler (UDC, Cortébert) a recueilli 94 957 voix, soit le septième résultat. Son concurrent, Philippe Perrenoud (PS, Tramelan) a réuni 86 468 suffrages, un score nettement moins bon. Mais comme Philippe Perrenoud a obtenu de meilleurs résultats dans le Jura bernois et donc la moyenne géométrique la plus élevée, c'est lui qui a conquis le siège garanti. Manfred Bühler, arrivé en septième position, n'a pas été élu.

	Suffrages recueillis dans le canton	Suffrages recueillis dans le Jura bernois	Produit	Moyenne géométrique
Manfred Bühler	94 957	4919	467 093 483	21 612
Philippe Perrenoud	86 468	5889	509 210 052	22 566

5.3 Résultats

Nombre d'électeurs et d'électrices	723 826
Nombre total de bulletins rentrés	225 188
Bulletins n'entrant pas en ligne de compte:	
blancs	1774
nuls	1052
Bulletins entrant en ligne de compte	222 362
Nombre de suffrages nominatifs valables	1 022 189
Majorité absolue	73 014
Taux de participation	31,1%

Elus :

Beatrice Simon (PBD)	128 861
Christoph Neuhaus (UDC)	119 508
Bernhard Pulver (Les Verts)	118 732
Hans-Jürg Käser (PLR)	109 601
Andreas Rickenbacher (PS)	108 823
Barbara Egger-Jenzer (PS)	105 006
Philippe Perrenoud (PS)	86 468

Ont obtenu des voix :

Manfred Bühler (UDC)	94 957
Marc Jost (PEV)	59 847
Barbara Mühlheim (pvl)	46 605
Bruno Moser	23 815
Josef Rothenfluh	19 966

Les résultats ont été publiés dans les feuilles officielles cantonales du 9 avril 2014. Aucun recours n'a été déposé. Le Conseil-exécutif a validé les résultats par arrêté du 23 avril 2014, conformément à l'article 33, alinéa 1, lettre a LDP.

6 Optimisations éventuellement nécessaires pour l'élection du Grand Conseil

6.1. Détermination des sièges garantis à la population francophone du cercle électoral de Bienne-Seeland

6.1.1 Règles

L'article 73, alinéa 3 de la Constitution prévoit qu'« une représentation équitable doit être garantie à la minorité de langue française du cercle électoral de Bienne-Seeland ». L'article 64, alinéa 3 LDP précise que « des mandats sont garantis à la population de langue française du cercle électoral de Bienne-Seeland proportionnellement à la population totale du cercle électoral ».

6.1.2 Base de calcul

Par arrêté du 15 mai 2013, le Conseil-exécutif a fixé à trois le nombre de sièges garantis, sur les 26 du cercle électoral. La détermination de la part de la population francophone pose toutefois des problèmes grandissants, car il n'existe plus de statistiques précises. Lors des scrutins de 2006 et 2010, le Conseil-exécutif s'était référé aux résultats détaillés du recensement de 2000. Mais depuis, aucun recensement comparable à celui de 2000 n'a été mené. Dans son relevé structurel annuel, l'Office fédéral de la statistique recense bien la langue principale ; ce relevé se faisant toutefois par échantillonnage, il ne livre que des estimations. De plus, les personnes interrogées peuvent indiquer plusieurs langues principales, ce qui empêche toute séparation claire entre population francophone et population d'autres langues. Se référer à la langue de correspondance portée dans les registres des habitants des communes n'est pas non plus indiqué puisque les 62 communes des arrondissements administratifs de Bienne et du Seeland n'appliquent pas toutes la même méthode d'attribution de la langue de correspondance. Dans ces conditions, le Conseil-exécutif a décidé, plutôt que de se référer à des estimations ou à des données peu fiables, de reprendre les chiffres déterminés lors du recensement de 2000. Mais à l'avenir, il faudra trouver une nouvelle solution pour définir la représentation équitable garantie à la minorité de langue française du cercle électoral de Bienne-Seeland.

6.1.3 Transferts de siège

Les membres du Grand Conseil francophones élus sur des listes germanophones ou bilingues ne comptent pas dans l'attribution des sièges garantis. On ne se réfère qu'aux listes purement francophones. Si ces listes n'obtiennent pas le nombre de sièges garantis, on détermine, par la méthode compliquée du double quotient, quelle liste germanophone doit céder un siège à la liste francophone du même groupe de listes (art. 88 et 89 LDP). Les transferts ne s'opèrent qu'au sein des groupements politiques qui ont déposé des listes germanophones et francophones distinctes. Les listes exclusivement germanophones et les listes bilingues ne sont pas prises en compte dans le mécanisme de transfert de sièges.

La loi précise toutefois uniquement au sein de quel groupement un siège doit être transféré de la liste germanophone à la liste francophone. Elle ne dit rien au sujet de la question apparue pour la première fois en 2014 de savoir quelle liste germanophone, si le groupement en compte plusieurs, doit céder un siège. On a dans ce cas choisi de procéder par analogie avec la méthode de calcul du double quotient au sens de l'article 89, alinéa 2 LDP.

Deux transferts ont dû être opérés lors du scrutin du 30 mars 2014, puisque les listes francophones n'avaient obtenu qu'un seul siège à l'issue de la procédure de répartition ordinaire. Le FDP a dû céder un siège au Parti radical romand et la liste SP-Männer un siège à la Liste Parti socialiste romand.

Il semblerait utile de définir une procédure plus simple et plus transparente pour déterminer à l'avenir les sièges garantis à la population francophone du cercle électoral de Bienne-Seeland.

6.2 Attribution de numéros d'ordre aux listes

6.2.1 Réglementation introduite par la nouvelle ordonnance sur les droits politiques

Les listes sont pourvues d'un numéro d'ordre (numéro de liste). Lors des précédents scrutins, les listes étaient numérotées dans l'ordre « d'arrivée » à la préfecture, les listes d'un même groupement politique devant être numérotées « en continu ». Cette règle était précisée à chaque scrutin dans l'arrêté du Conseil-exécutif sur le déroulement de l'élection du Grand Conseil.

Le Conseil-exécutif a repris ces principes dans la nouvelle ordonnance. L'article 63, alinéa 1 ODP prévoit que « lors de l'élection du Grand Conseil (...), l'ordre des numéros d'ordre portés sur les listes électorales résulte de l'ordre d'arrivée des listes de candidatures à la préfecture compétente pour le cercle électoral ». « Les listes du même groupement politique sont numérotées dans l'ordre » (al. 2). Et étant donné que le dépôt des listes ne peut débiter avant le 132^e jour précédant le scrutin, il a fallu préciser également ce qui doit advenir des listes déposées avant ce délai et de celles réceptionnées simultanément. L'alinéa 3 précise donc que « les listes de candidatures déposées à l'avance sont numérotées comme si elles avaient été déposées le premier jour ». Quant aux listes déposées le même jour, elles sont numérotées selon un tirage au sort (al. 4).

6.2.2 Problèmes suscités par la nouvelle réglementation

Dans certains cercles électoraux, de nombreuses listes ont été déposées avant le délai ou le premier jour du délai, raison pour laquelle, dans bien des cas, la moitié environ des numéros d'ordre ont été attribués par tirage au sort, les autres listes ayant été numérotées dans l'ordre d'arrivée. Alors que sous l'ancien droit, toutes les listes étaient numérotées selon l'ordre d'arrivée (ou par tirage au sort dans quelques très rares cas), pour le scrutin de 2014, la numérotation obéissait à un système mixte, par tirage au sort et par ordre d'arrivée, avec la particularité supplémentaire qu'il a fallu insérer des listes entre des numéros déjà attribués, lorsqu'un parti en a déposé plusieurs. Cette réglementation a suscité quelques critiques et il faudra examiner si le système de numérotation des listes ne pourrait pas être simplifié.

7 Propositions

- 1.) Le Grand Conseil prend connaissance
 - du rapport présenté par le Conseil-exécutif concernant les élections de renouvellement général du 30 mars 2014 ;
 - des résultats de l'élection du Conseil-exécutif validés par arrêté du Conseil-exécutif du 23 avril 2014.
- 2.) Conformément à l'article 33, alinéa 1, lettre a LDP, le Grand Conseil valide les résultats de l'élection du Grand Conseil du 30 mars 2014 tels que publiés dans les feuilles officielles cantonales du 9 avril 2014.

Berne, le 7 mai 2014

Annexe

Election du Grand Conseil 2014 - Liste des personnes élues

Cercle électoral du Jura bernois / 12 mandats

Parti	Nom	Prénom	Localité	sortant-e / nouveau / nouvelle
UDC	Bühler	Manfred	Cortébert	sortant
	Graber	Anne-Caroline	La Neuveville	sortante
	Klopfenstein	Etienne	Corgémont	sortant
	Schnegg	Pierre-Alain	Champoz	nouveau
PS	Bernasconi	Roberto	Malleray	sortant
	Daetwyler	Francis	St-Imier	sortant
PLR	von Kaenel	Dave	Villeret	sortant
Les Verts	Amstutz	Pierre	Corgémont	sortant
PEV	Gsteiger	Patrick	Eschert	sortant
PSA	Gasser	Peter	Bévilard	nouveau
	Hirschi	Irma	Moutier	sortante
	Zuber	Maxime	Moutier	sortant

Cercle électoral de Bienne - Seeland / 26 mandats

Parti	Nom	Prénom	Localité	sortant-e nouveau / nouvelle
UDC	Blank	Andreas	Aarberg	sortant
	Marti	Willy	Kallnach	sortant
	Müller	Mathias	Orvin	nouveau
	Ruchti	Fritz	Rapperswil	sortant
	Schlup	Martin	Schüpfen	sortant
	Schneider	Donat	Diessbach	sortant
	Struchen	Béatrice	Epsach	sortante
	Wyss	Fritz	Wengi b. Büren	sortant
PS	Bachmann	Christian	Nidau	sortant
	Dunning Thierstein	Samantha	Bienne	sortante
	Hamdaoui	Mohamed	Bienne	nouveau
	Hügli	Daniel	Biel	sortant
	Junker Burkhard	Margareta	Lyss	nouvelle
	Zryd	Andrea	Macolin	nouvelle
PLR	Grivel	Pierre-Yves	Bienne	sortant
	Klopfenstein	Hubert	Bienne	sortant
	Moser	Peter	Bienne	sortant
Les Verts	Baumann	Kilian	Suberg	nouveau
	Rüfenacht	Daphné	Bienne	sortante
PBD	Etter	Jakob	Treiten	sortant
	Schenk-Anderegg	Marianne	Schüpfen	sortante
	Siegenthaler	Heinz	Rüti b. Büren	sortant
PEV	Messerli-Weber	Philippe	Nidau	nouveau
	Schnegg-Affolter	Christine	Lyss	sortante
pvl	Kronenberg	Sabine	Bienne	sortante
	Rudin	Michel	Lyss	nouveau

Cercle électoral de la Haute-Argovie / 12 mandats

Parti	Nom	Prénom	Localité	sortant-e nouveau / nouvelle
UDC	Freudiger	Patrick	Langenthal	nouveau
	Hadorn	Christian	Ochlenberg	sortant
	Rufener	Thomas	Langenthal	sortant
	Wälchli-Lehmann	Käthi	Obersteckholz	sortante
PS	Masson	Pierre	Langenthal	nouveau
	Müller	Reto	Langenthal	sortant
	Wüthrich	Adrian	Huttwil	sortant
PLR	Baumberger	Hans	Langenthal	sortant
	Zumstein	Katrin	Bützberg	sortante
PBD	Gygax-Böninger	Monika	Obersteckholz	sortante
PEV	Steiner-Brütsch	Daniel	Langenthal	sortant
UDF	Grädel	Johann Ulrich	Huttwil	nouveau

Cercle électoral de l'Emmental / 15 mandats

Parti	Nom	Prénom	Localité	sortant-e nouveau / nouvelle
UDC	Aebi	Markus	Hellsau	sortant
	Bärtschi	Alfred	Lützelflüh	sortant
	Kummer	Hugo	Berthoud	sortant
	Pieren	Andrea	Oberburg	nouvelle
	Reber	Fritz	Schangnau	sortant
	Sutter	Walter	Langnau i. E.	nouveau
	Lüthi	Andrea	Berthoud	sortante
PS	Zäch	Elisabeth	Berthoud	sortante
PLR	Sommer	Peter	Wynigen	sortant
Les Verts	Seiler	Michel	Trubschachen	nouveau
PBD	Leuenberger	Samuel	Trubschachen	sortant
	Studer	Peter	Utzenstorf	sortant
PEV	Aeschlimann	Martin	Berthoud	sortant
pvl	Grimm	Christoph	Berthoud	sortant
UDF	Tanner	Ernst	Ranflüh	sortant

Cercle électoral du Mittelland-Nord / 22 mandats

Parti	Nom	Prénom	Localité	sortant-e nouveau / nouvelle
UDC	Bichsel	Daniel	Zollikofen	nouveau
	Brand	Peter	Münchenbuchsee	sortant
	Geissbühler-Strupler	Sabina	Herrenschwanden	sortante
	Guggisberg	Lars	Kirchlindach	sortant
	Hebeisen-Christen	Annegret	Münchenbuchsee	nouvelle
	Schweizer	Hans Rudolf	Utzigen	sortant
PS	Baltensperger	Eva	Zollikofen	sortante
	Brunner	Ursula E.	Hinterkappelen	sortante
	Näf	Roland	Muri b. Bern	sortant
	Wyrsh	Daniel	Jegenstorf	nouveau
PLR	Desarzens-Wunderlin	Eva	Boll	sortante
	Giauque	Beat	Ittigen	sortant
	Schmidhauser	Corinne	Unterseen	sortante
Les Verts	Iannino Gerber	Maria Esther	Hinterkappelen	sortante
	Muntwyler	Urs	Berne	sortant
PBD	Herren-Brauen	Anita	Rosshäusern	sortante
	Kipfer-Guggisberg	Vreni	Stettlen	sortante
	Riem	Bernhard	Iffwil	sortant
PEV	Gfeller	Niklaus	Rüfenacht	sortant
	Löffel	Ruedi	Münchenbuchsee	sortant
pvl	Schöni-Affolter	Franziska	Bremgarten	sortante
	Toggwiler-Bumann	Annette	Ostermundigen	nouvelle

Cercle électoral de Berne / 20 mandats

Parti	Nom	Prénom	Localité	sortant-e nouveau / nouvelle
UDC	Fuchs	Thomas	Berne	sortant
	Hess	Erich	Berne	sortant
PS	Aebersold	Michael	Berne	sortant
	Hofmann	Andreas	Berne	sortant
	Marti	Ursula	Berne	sortante
	Schindler	Meret	Berne	nouvelle
	Stucki	Béatrice	Berne	sortante
	von Greyerz	Nicola	Berne	nouveau
	Haas	Adrian	Berne	sortant
PLR	Müller	Philippe	Berne	sortant
Les Verts	Imboden	Natalie	Berne	sortante
	Keller	Bettina	Hinterkappelen	sortante
	Kropf	Blaise	Berne	sortant
	Linder	Anna-Magdalena	Berne	sortante
	Sancar	Hasim	Berne	sortant
PBD	Kohli	Vania	Berne	sortante
PEV	Streit-Stettler	Barbara	Berne	nouvelle
pvl	Mühlheim	Barbara	Berne	sortante
	Sollberger	Tanja	Berne	sortante
PVB-AD	Machado Rebmann	Simone	Berne	nouvelle

Cercle électoral du Mittelland-Sud / 20 mandats

Parti	Nom	Prénom	Localité	sortant-e nouveau / nouvelle
UDC	Augstburger	Ueli	Gerzensee	sortant
	Burren	Andreas	Lanzenhäusern	sortant
	Moser	Werner	Landiswil	sortant
	Müller	Moritz	Bowil	sortant
	Rüegsegger	Hans Jörg	Riggisberg	nouveau
	Studer	Ueli	Niederscherli	sortant
PS	Burkhalter	Matthias	Rümligen	sortant
	Gabi Schönenberger	Sarah	Schwarzenbourg	sortante
	Mentha	Luc	Liebefeld	sortant
	Striffeler-Mürset	Elisabeth	Münsingen	sortante
PLR	Kohler	Hans-Peter	Spiegel	nouveau
	Vogt	Hans Rudolf	Oberdiessbach	nouveau
Les Verts	Bauen	Antonio	Münsingen	sortant
	Haudenschild	Rita	Spiegel	sortante
PBD	Feller	Erich	Münsingen	sortant
	Stähli	Ulrich	Gasel	sortant
PEV	Beutler-Hohenberger	Melanie	Gwatt	sortante
pvl	Brönnimann	Thomas	Mittelhäusern	sortant
	Trüssel	Daniel	Trimstein	nouveau
UDF	Oester	Stefan	Belp	sortant

Cercle électoral de Thoune / 17 mandats

Parti	Nom	Prénom	Localité	sortant-e nouveau / nouvelle
UDC	Amstutz	Madeleine	Schwanden-Sigriswil	nouvelle
	Graber	Samuel	Horrenbach	sortant
	Iseli	Jürg	Zwieselberg	sortant
	Jost	Ueli	Thoune	sortant
	Krähenbühl	Samuel	Unterlangenegg	nouveau
	Lanz	Raphael	Thoune	nouveau
PS	Bhend	Patric	Steffisbourg	sortant
	Dumermuth	Marianne	Thoune	nouvelle
	Fuhrer-Wyss	Regina	Burgistein	nouvelle
	Siegenthaler	Peter	Thoune	sortant
PLR	Reinhard	Carlos	Thoune	nouveau
Les Verts	de Meuron	Andrea	Thoune	nouvelle
PBD	Frutiger	Ueli	Oberhofen	sortant
PEV	Jost	Marc	Thoune	sortant
	Kipfer	Hans	Allmendingen	sortant
pvl	Zaugg-Graf	Hannes	Uetendorf	sortant
UDF	Schneiter	Alfred	Thierachern	sortant

Cercle électoral de l'Oberland / 16 mandats

Parti	Nom	Prénom	Localité	sortant-e nouveau / nouvelle
UDC	Berger	Christoph	Aeschi	sortant
	Fischer	Gerhard	Meiringen	sortant
	Knutti	Thomas	Weissenburg	sortant
	Messerli	Walter	Interlaken	sortant
	Rösti	Hans	Kandersteg	sortant
	Speiser-Niess	Anne	Zweisimmen	nouvelle
	von Känel	Christian	La Lenk	nouveau
PS	Ammann	Christoph	Meiringen	sortant
	Zybach	Ursula	Spiez	nouvelle
PLR	Flück	Peter	Unterseen	sortant
	Pfister	Hansjörg	Zweisimmen	sortant
Les Verts	Häsler	Christine	Burglauenen	sortante
PBD	Luginbühl-Bachmann	Anita	Krattigen	sortante
PEV	Wenger	Markus	Spiez	sortant
pvl	Egger	Martin	Frutigen	nouveau
UDF	Schwarz	Jakob	Adelboden	sortant